



HOLIDAY HOMES

L'assurance la plus complète pour les secondes résidences

AVISE, LE SOUCI DU DETAIL QUI FAIT LA DIFFERENCE !

Acteur spécialisé du marché de l'assurance, AVISE s'adresse à votre clientèle exigeante dans la qualité des prestations. Son analyse approfondie des risques lui permet de proposer des Produits de Grande Assurance offrant un haut niveau de garantie à un tarif adapté.

Une maison à la Côte d'Azur, une propriété en Toscane... Quel que soit le type de résidence secondaire, une seule chose compte: profiter de ce havre de paix sans stress et sans soucis.

AVISE dispose de la solution HOLIDAY HOMES, des conditions d'assurance étudiées avec soin garantissant une complète tranquillité d'esprit.



GESTION CONFORTABLE ET DISCRETE ASSURER LA SECONDE RÉSIDENCE AUSSI FACILEMENT QUE LA PREMIÈRE

Pour les résidences en Allemagne, Pays-Bas, France (sauf Corse), Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni

Par votre intermédiaire, gestion complète du contrat en français en Belgique

- demande de couverture : un simple A4 recto-verso à nous renvoyer à prod@avise.be
- gestion des sinistres

100% conforme aux exigences légales du pays concerné

MEME EN CAS DE LOCATION

La maison de vacances est assurée lorsqu'elle est donnée temporairement en location



PREVENTION METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR PROTÉGER LES BIENS

- Portes d'accès équipées de protection mécaniques convenues
- Système d'alarme avec transmission au-delà de 75.000€
- Paratonnerre exigé dans certaines régions



REGLEMENT OPTIMAL DES DEGATS

- Mettre tout en œuvre pour régler rapidement et facilement les éventuels dégâts
- Assistance sur place d'un expert francophone ou anglophone qui aidera votre client dans ses relations avec les opérateurs locaux
 - Pas d'application de règle proportionnelle – le montant assuré pour le bâtiment et le contenu est fixé sur base de la superficie du bâtiment
 - Franchises à la carte



DES GARANTIES ETENDUES COUVRIR LES RISQUES JUSQUE DANS LES MOINDRES DÉTAILS

COUVERTURE DU BATIMENT ET DE SON CONTENU ainsi que la piscine

VERITABLE TOUS RISQUES ETENDUE assurant notamment

- les dégâts immobiliers suite à un cambriolage
- le vol du contenu
- le remplacement des serrures et clefs en cas de perte ou vol
- les frais de recherche des fuites d'eau
- les dégâts au matériel audio visuel et informatique
- les dégâts aux objets d'art



DES PRODUITS DE GRANDE ASSURANCE POUR UNE CLIENTELE EXIGEANTE

Avise
Foyer Group

HOLIDAY HOMES est une assurance dommages pour les résidences secondaires et principales et leur contenu dans les pays suivants : Allemagne – Autriche – Espagne – France (hors Corse) – Irlande – Italie – Luxembourg – Pays-Bas – Portugal et Royaume-Uni – Autres pays: sur demande.

La formule HOLIDAY HOMES se caractérise par le confort et la tranquillité d'esprit qu'elle procure. Tout est réglé depuis la Belgique, dans la langue de l'assuré.

HOLIDAY HOMES se compose de deux parties, à savoir une assurance habitation et une assurance contenu.

Le contrat d'exception

- Ⓐ Tous Risques Sauf, y inclus vol
- Ⓐ La couverture reste acquise même si le bien est mis en location
- Ⓐ Assurance conforme aux exigences locales : CATNAT en France et Consorcio en Espagne
- Ⓐ AVISE gère les contrats d'assurances, l'encaissement des primes et le règlement des sinistres par l'intermédiaire du courtier

Couverture bâtiment

- L'incendie, la foudre et l'explosion
- Les dégâts des eaux et les tempêtes
- Les dommages consécutifs à un cambriolage
- Le bris de vitre (en ce compris l'opacité des vitres)
- Les dommages aux jardins : € 2.500,-
- La recherche de fuites d'eau : € 2.500,-
- Le remplacement des serrures et clés en cas de perte ou vol : € 1.250,-

Couverture contenu

- L'incendie, la foudre et l'explosion
- Les dégâts des eaux et les tempêtes
- Le vol avec effraction
- Les dommages au matériel audiovisuel / informatique : € 2.500,-
- Les objets d'art : € 5.000,-
- Les valeurs : € 500,-
- Le contenu des surgélateurs et congélateurs : € 500,-

Principales exclusions :

- Le tassement
- Les dommages causés aux ou par les animaux domestiques
- La pression de la neige et de la glace
- La protection juridique
- L'infiltration d'eaux souterraines

Critères de base

Qui peut être assuré ?

- Les propriétaires du bâtiment désigné et son contenu
- Le preneur d'assurance doit être domicilié en Belgique ou, tout au moins y disposer d'une adresse de résidence

Quelle utilisation peut-on faire de l'habitation ?

Le bien assuré est uniquement destiné à un usage privé.

La location à des tiers (hors famille, connaissances et amis) n'excède pas 26 semaines, avec une occupation personnelle minimale de 2 semaines, par an

Formulaire de demande d'assurance ?

L'acceptation de l'assurance dépend du formulaire de demande d'assurance. Les informations y contenues doivent être véridiques, exhaustives. Il est répondu positivement aux critères d'éligibilité

S'il n'est pas répondu par l'affirmative à toutes les questions du formulaire de demande d'assurance, la souscription du contrat HOLIDAY HOMES est à analyser par AVISE

Transmettez le formulaire de demande d'assurance à AVISE à l'adresse prod@avise.be en nous informant le cas échéant des circonstances pour lesquelles le bien ne répond pas aux critères d'éligibilité.

Glossaire du formulaire de demande d'assurance :

Construction en bois : Un bâtiment dont les murs extérieurs de la construction principale comprennent plus de 25 % de matériaux inflammables dans leur épaisseur totale ou si des éléments porteurs comportent des matériaux inflammables, à l'exception des sols et de l'assise du toit.

Surface habitable : la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaine, embrassures de portes et fenêtres. Ne doivent pas être compris dans le calcul : les terrasses, les garages (si sous-terrain), les caves et les greniers s'ils ne sont pas aménagés.

Les habitations sont construites avec une toiture en dur et les murs externes de la construction principale comportent moins de 25 % de matériaux inflammables sur toute leur épaisseur.

Quels sont les montants maximaux assurés ?

Bâtiment: € 650.000,- (> € 650.000,- consultez AVISE)
Contenu: € 150.000,- (> € 150.000,- consultez AVISE)

Comment définit-on les montants assurés ?

Pour le calcul du montant assuré Bâtiment, on se base sur un minimum de € 1.750,- par m² et, pour le Contenu, sur un minimum de € 500,- par m². Si ces minimums sont conservés, nous n'appliquerons pas la règle proportionnelle. Dans le cas contraire, une clause de sous-assurance sera ajoutée aux conditions particulières.

Quels sont les franchises prévues ? Y-a-t-il une possibilité de remise si l'on choisit une franchise plus élevée ?

Franchise – Non indexée (par évènement)

€ 250,-	-
€ 500,-	Ristourne de 5 % calculée sur la prime nette (hors taxes et frais)
€ 1.000,-	Ristourne de 10 % calculée sur la prime nette (hors taxes et frais)
€ 2.000,-	Ristourne de 20 % calculée sur la prime nette (hors taxes et frais)

Indexation

Les montants assurés sont indexés chaque année sur base de l'évolution de l'indice ABEX.

Prime

La prime minimum Bâtiment et/ou Contenu s'élève à € 450,- par police, hors impôts et frais. La prime minimum est toujours d'application, même après ristourne suite à une franchise élevée.

Les primes du formulaire de demande d'assurance ne comprennent pas les impôts et frais.

Quels impôts et frais s'appliquent à la prime ?

Pays	A appliquer sur la prime nette
Allemagne	20,25 %
Autriche	12,85 %
Espagne (*)	7,40 % + 0,008 % sur le capital bâtiment et contenu
France (**)	25,43 % + 5,90 €
Irlande	6,25 %
Luxembourg	5,25 %
Portugal	14,15 %
Royaume-Uni	11,25 %

(*) Espagne : y inclus Consorcio

+ € 15 de frais de police

(**) France : y inclus CatNat et Fond Terrorisme (Gareat)

Quels équipements de sécurité doivent être prévus ?

Montant assuré pour le contenu	Exigences de sécurité
Jusqu'à € 75.000,-	Toutes les fenêtres et portes extérieures sont équipées de moyens de fermeture. Les portes d'accès sont équipées soit de serrures de sécurité (double face/double tour) soit de charnières solides avec serrure ou verrou. Il est en outre conseillé de prévoir une alarme sonore assortie d'un contrat d'entretien annuel.
De € 75.000,- à € 150.000,-	Toutes les fenêtres et portes extérieures sont équipées de moyens de fermeture. Les portes d'accès sont équipées soit de serrures de sécurité (double face/double tour) soit de charnières solides avec serrure ou verrou. Il est en outre recommandé de prévoir une alarme avec transmission à une centrale d'alarme, assortie d'un contrat d'entretien annuel.

Spécificités par pays

France:

- Catastrophes naturelles couvertes
- Recours des voisins et des tiers couverts
- paratonnerre/protection demandé contre les surtensions pour tous les départements commençant par: 01-03-04-05-06-07-09-12-13-15-19-20-21-25-26-30-31-32-34-38-39-40-43-46-48-52-63-64-65-66-68-70-73-74-81-83-84-88-90
- Exclusion de la Corse

Portugal et Italie:

- Exclusion tremblement de terre

Espagne et Royaume-Uni:

- Exclusion affaissement ou glissement de terrain.

Pays-Bas et Royaume-Uni:

- Exclusion inondation

Espagne:

- Consorcio de compensacion de Seguros
Tous les risques de particuliers en Espagne sont soumis à une redevance, qui permet d'introduire certaines demandes d'indemnisation de dommages matériels résultant d'événements extraordinaires. Ces événements ne sont pas assurés par HOLIDAY HOMES.

Iles et côtes

- Exclusion inondation et raz-de-marée (extension possible)